

une petite question me taraude

Par **joligibus**, le **01/01/2009** à **12:01**

Bonjour

Je me permets juste quelques petites questions:

Quelles sont les conséquences d'un redoublement à la fac sur une carrière:

- dans le privé
- dans le public?

Dans quelles conditions faut-il préférer une réorientation à un redoublement?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Shanaa**, le **01/01/2009** à **12:18**

Je pense que tout dépend quelle année tu redoubles , les notes que tu obtiens après , et comment tu exploite ce redoublement.

J'ai personnellement redoublé ma 1ere année , n'allant absolument pas e ncours et m'en fichant totalement.

Je regrette maintenant car cela peut me porter préjudice , mais ca ma permis de me motiver et de tout cartonner en 2e année!

Le redoublement sera positif si tu l'exploites bien après !

Par **x-ray**, le **01/01/2009** à **12:39**

[quote="joligibus":yn0ve8xf]Bonjour

Je me permets juste quelques petites questions:

Quelles sont les conséquences d'un redoublement à la fac sur une carrière:

- dans le privé
- dans le public?[/quote:yn0ve8xf]

Sincèrement, un redoublement en L1 est sans aucune influence sur une carrière future. A la limite, c'est un peu pénalisant pour entrer en Master, mais si les autres années sont bonnes, il

n'y a pas de raison que ça ne passe pas.

Sur les carrières dans le public, tant que le mode de recrutement demeure le concours, les redoublements n'ont absolument aucune incidence. Seul ton diplôme compte. Je pense que pour le privé, peu importe si tu as redoublé une ou deux années, tant que ton parcours est cohérent et appuyé par des stages pertinents.

[quote="joligibus":yn0ve8xf]

Dans quelles conditions faut-il préférer une réorientation à un redoublement?

Merci d'avance pour vos réponses[/quote:yn0ve8xf]

La réponse est simple : si tu n'aimes pas ce que tu fais (le droit), change d'orientation. Si tu continues, tes études te conduiront à un métier qui te pèsera, et tu ne seras pas heureuse, ce qui demeure à mon avis le but final...

Par contre, si tu as un projet précis, que tu as toujours voulu être notaire, avocate, juriste d'entreprise, juge pour enfant (comme toutes les filles de L1) et j'en passe, ne lâche pas l'affaire !! S'il s'agit de la L1 que tu vas peut-être redoubler, dis toi que tu as beaucoup de matières de culture juridique, et qu'en fait, tu ne fais pas encore réellement du droit. Ca vaut donc le coup d'aller voir un peu plus loin.

Pour terminer, dis toi que tu es la seule à avoir la réponse à cette question, car en fait, la vraie question est : "POUR TOI, vaut-il mieux redoubler ou te réorienter ??"

Prends un peu de recul pour aboutir à une réponse constructive.

Bon courage,

Ray

Par **joligibus**, le **01/01/2009 à 13:03**

:))

merci pour ces réponses rapides et rassurantes. Image not found or type unknown

je ne me destine pas à faire carrière dans le domaine juridique mais plus dans celui de la documentation, des archives ou des bibliothèques. Il peut donc vous paraître illogique que je fasse du droit mais les formations professionnelles et concours post bac+2 nécessitent des connaissances en droit et une culture générale relativement importante c'est pourquoi je m'étais inscrite en double cursus droit-histoire de l'art par correspondance cette année. Mais suite à des problèmes de famille, de santé et surtout d'organisation j'ai accumulé un retard dantesque en droit, d'où cette crise de panique qui me fait envisager un DUT information-communication métiers du livre.

Voilà vous savez tout de ma vie insipide.

Que me conseilleriez-vous?

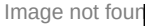
Par **Shanaa**, le **01/01/2009 à 13:42**

Ce DUT paraît très pertinent pour ce que tu veux faire , et en parallèle tu peux toujours acquérir de la culture générale en plus.

Mais la question est plutôt , as-tu aimé tes études de droit?

Par **joligibus**, le **01/01/2009** à **13:59**

Je pense qu'il est un peu tôt pour me prononcer. Pour l'instant je suis assez mitigée. En fait je perçois bien l'utilité des cours et les mécanismes et notions juridiques m'intéressent. Mais je suis réfractaire à l'apprentissage vraiment par cœur et je n'ai aucune mémoire des chiffres (gênant pour les articles, arrêts et autres lois) et j'ai surtout pas mal de retard. De toute façon

il faut que je finisse mon année. Dura lex sed lex  Enfin apparemment redoubler ne prête pas à conséquence? [/b]